



25, Route de Licques  
62890 CLERQUES  
Tél. 03.21.35.06.32  
Fax. 03.21.85.46.78

République Française  
Département du PAS-DE-CALAIS  
Arrondissement de SAINT-OMER  
Canton de Lumbres  
Commune de CLERQUES

*Registre des Arrêtés du Maire n° 004-2020*

**ARRETE de Titularisation de Madame GILLIOT Flore  
Adjoint Administratif Territorial 2<sup>ème</sup> classe  
Fonctionnaire à temps non complet**

Le Maire de la Commune de Clerques,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 modifié, fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 006-2019 du 12 mars 2019 portant nomination stagiaire de Madame GILLIOT Flore au 3<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1 du grade d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 13 mars 2019 avec un reliquat d'ancienneté de 3 ans, 6 mois et 2 jours.

Vu l'arrêté n° 001-2020 portant avancement en date du 16 janvier 2020, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020, au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, Indice Brut 358, Indice Majoré 333 ;

Considérant que pendant sa période de stage, Madame GILLIOT Flore a travaillé à temps non-complet du 13 mars 2019 au 13 mars 2020 à raison de 15 heures hebdomadaires ;

Considérant que Madame GILLIOT Flore a donné entière satisfaction pendant l'année de stage ;

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du 13 mars 2020, Madame GILLIOT Flore, Adjoint Administratif Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> classe, est titularisée dans ce même grade sur un emploi permanent à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

**Article 2 :** A compter de cette date, Madame GILLIOT Flore est classée au 4<sup>ème</sup> échelon de son grade avec une ancienneté de 1 an, 6 mois et 2 jours.

Elle percevra une rémunération basée sur l'Indice Brut 362 et l'Indice Majoré 336, la Bonification Indiciaire de 15 points pour les fonctions de secrétaire de Mairie, de la prévoyance maintien de salaire, de la prévoyance santé, du RIFSEEP pour la part IFSE et CIA.

**Article 3 :** L'intéressée est autorisée sur nécessité de service à effectuer des heures complémentaires qui lui seront rémunérées sur présentation d'un justificatif.

**Article 4 :** L'intéressée relèvera du régime général de la sécurité sociale et de l'Ircantec.

Fait à Clerques, le 13 mars 2020

Marc GARENAUX,  
Maire



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 13 mars 2020

Signature de l'agent :

*Grelliot*